info-express

Bulletin d'information du Conseil interprofessionnel du Québec

2003

2 **MOT DU PRÉSIDENT**
Préparer l'avenir

3 **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU CONSEIL**
L'assemblée générale du 16 mai 2003 a permis de faire le bilan de la dernière année. Des élections au Comité administratif ont également eu lieu.

3 **LE MINISTRE MARC BELLEMARE RENCONTRE LES MEMBRES DU CONSEIL**
Le nouveau Ministre responsable de l'application des lois professionnelles présente ses lignes d'action.

4 **PRIX DU CIQ**
Le Dr Roch Bernier, lauréat du Prix du CIQ 2003.

4 **NOMINATION**
Une nouvelle chargée d'affaires professionnelles au Conseil.

5 **AZERBAÏDJAN, ROUMANIE ET UKRAINE**
Qu'ont en commun ces trois pays de l'ancien bloc soviétique ? Une curiosité partagée à l'endroit du système professionnel québécois...

6 **JOURNÉE DE TRAVAIL SUR LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS**
Des responsables de l'admission au sein des ordres se rencontrent pour s'informer sur les méthodes en matière d'équivalence de diplôme et de formation acquis à l'étranger.

7 **JOURNÉE DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE**
Compte rendu de la Journée de l'inspection professionnelle tenue en mai 2003, sur le thème de l'enquête particulière.

PRÉPARER L'AVENIR

PRÉPARER L'AVENIR

EXTRAITS DU RAPPORT DU PRÉSIDENT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU CONSEIL, TENUE LE 16 MAI 2003

Nous voici à la fin de l'année d'activités 2002-2003. Le rapport annuel, qui sera disponible dans les prochaines semaines, présentera en détail l'ampleur et la variété des activités et réalisations du Conseil.

Vie associative

La vie associative du Conseil a maintenu un niveau appréciable d'activité marqué par des réalisations comme par des réflexions. Cette vie associative est d'abord le fait des comités et forums du Conseil, qui donnent corps à la fonction d'échange et de concertation de l'organisme. Les activités des forums, en particulier, sont toujours très appréciées par les ordres. Les titulaires de fonctions peuvent s'y retrouver entre pairs pour discuter et se former aux enjeux et aux éléments propres à l'exercice de leurs fonctions. Les Forums sont donc bien ancrés dans le paysage de la collaboration entre les ordres professionnels.

Planification stratégique

L'exercice qui se termine a vu le Conseil entreprendre et compléter une autre démarche de planification stratégique pour la période 2003-2006. Le nouveau plan porte un regard réaliste sur les enjeux qui traversent le système professionnel.

Trois thèmes mobilisateurs tracent les paramètres et les priorités de l'action du Conseil pour les prochaines années. Ces thèmes sont : la valorisation du statut professionnel ; le développement de moyens d'action et de mesures d'appui aux ordres ; l'amélioration du fonctionnement collectif du système professionnel.

Ressources à la permanence

La décision de l'assemblée des membres de mobiliser une autre ressource professionnelle à la permanence du Conseil est le signe de la détermination des ordres à faire aboutir de façon probante plusieurs dossiers qui les touchent et à se doter de services toujours pertinents.

Déménagement du siège social

Le Conseil a déménagé en novembre 2002 son siège social. On peut dire d'emblée que les nouveaux locaux permettront de vivre l'évolution de l'organisation avec le sentiment d'être bien équipé.

Site électronique

Le Conseil est entré de plein pied dans l'ère des communications électroniques. Depuis mai 2002, la partie publique du site électronique nourrit le besoin d'information de nombreux internautes par la pertinence de son contenu et sa fonction de référence.

Dossiers

Le Conseil a fait diverses interventions en cours d'année sur des dossiers d'importance.

Je me permets de commenter particulièrement le dossier de l'admission des personnes immigrantes aux ordres professionnels. Au cours du dernier exercice, deux conférences de presse et des interventions ciblées du Conseil auprès de divers intervenants gouvernementaux ont permis de calmer un climat de méfiance à l'égard des ordres professionnels. L'organisation de diverses activités dans le cadre de notre Plan de travail sur le sujet fait montre, de façon non équivoque, de notre sensibilité à l'égard de la situation des personnes immigrantes. Cela confirme aussi notre responsabilité envers la société québécoise en lui offrant une garantie crédible de compétence des professionnels qui oeuvrent en son sein.

La partie n'est pas gagnée dans ce dossier. La nomination d'un nouveau gouvernement amène son lot de nouveaux joueurs à informer. Nous voudrons nous assurer de leur compréhension du mandat des ordres professionnels et de nos actions en matière d'admission des personnes immigrantes. Nous voudrons aussi interpeller les autres intervenants dans la démarche d'intégration d'une personne immigrante afin que tous contribuent au succès de ceux et celles qui ont choisi le Québec pour y poursuivre leur vie.

Le Conseil a également fait valoir le point de vue des ordres professionnels sur la question de l'assujettissement des professionnels à la loi sur le lobbyisme, l'encadrement de la planification financière, la politique sur la formation continue de même que les pratiques du gouvernement comme employeur.

Au cours des dernières années, nous avons préparé le terrain. Nous avons fait nos devoirs. Nous avons revu notre fonctionnement interne. Nous complétons notre équipe et documentons nos positions.

À l'aube du trentième anniversaire du *Code des professions*, nous préparons l'avenir.

CONTINUITÉ
ET CHANGEMENT

Invité d'honneur du Conseil à l'occasion du déjeuner suivant l'assemblée générale annuelle, le nouveau Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, Maître Marc Bellemare, a présenté les grandes lignes de son action au cours des prochains mois.

Ayant une formation d'avocat, M. Bellemare est membre du Barreau depuis 1980 et a pratiqué sa profession dans différents cabinets. Il a été président du CLSC Basse-Ville, président fondateur de la Coopération d'habitation Monseigneur Ferland, animateur de radio à CKRL, membre du Conseil de l'Université de Montréal et membre du Conseil socioéconomique et du Comité d'aide aux locataires à l'Université de Montréal. Depuis le 14 avril 2003, il est député de la circonscription de Vanier, dans la région de Québec.

Dans son allocution destinée aux membres du CIQ, le Ministre a mentionné les dossiers importants qu'il entend traiter, soit : l'organisation professionnelle du secteur de la santé et des relations humaines, le fonctionnement des comités de disciplines et l'encadrement professionnel des enseignants. « Nous ne perdrons pas de temps», a affirmé Me Bellemare.

Santé et relations humaines

Le nouveau Ministre poursuivra le travail amorcé par le précédent gouvernement dans le dossier de l'organisation professionnelle de la santé et des relations humaines. On se souvient qu'en juin 2002 était adopté le projet de loi nº 90 concernant les professions œuvrant dans le secteur public. Dans un souci de continuité, le Ministre veut donner suite au deuxième rapport du Groupe de travail sur la modernisation de l'organisation professionnelle de la santé et des relations humaines, présidé par le Dr Roch Bernier. Ce deuxième rapport porte sur les professions oeuvrant dans le secteur privé. En présence du lauréat du *Prix du CIQ 2003*, le Ministre a d'ailleurs souligné que le Dr Bernier a par sa réflexion et son action « induit une ouverture sans précédent de la culture professionnelle ».

Me Marc Bellemare, nouveau Ministre responsable de l'application des lois professionnelles.

Comités de discipline

Le Ministre a demandé à l'Office des professions de revoir le fonctionnement des comités de discipline des ordres professionnels. Les comités de discipline ont pour mandat d'évaluer et, le cas échéant, de sanctionner les comportements de membres qui ont enfreint le code de déontologie de leur profession.

Le Ministre se demande si la structure et le processus des comités de discipline sont adaptés à leur mission ainsi qu'aux attentes des justiciables, particulièrement en matière de délai de traitement d'une plainte. «Nous devons nous interroger régulièrement, a commenté le Ministre, sur le point d'équilibre à trouver entre une justice transparente et les éléments de procédure ou de processus qui sont nécessairement là pour que chaque droit de chaque personne concernée soit protégée ou pris en compte.»

Vers un ordre des enseignants ?

Enfin, le Ministre a rappelé l'engagement de sa formation politique de rouvrir le dossier de la création d'un ordre des enseignants. « J'ai l'intention de revisiter cette problématique, a déclaré le Ministre, pour ainsi explorer, au-delà des principes, toutes les autres voies qui permettraient à l'État d'assurer un encadrement optimal de l'aspect professionnel de l'activité enseignante. »

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES

Le 16 mai 2003 avait lieu l'assemblée générale annuelle des membres du CIQ. À cette occasion, le président du Conseil a présenté le bilan des activités de la dernière année (voir la page 1).

Des élections en vue de pourvoir trois postes au sein du Comité administratif ont également eu lieu. M. Louis Beaulieu, vice-président sortant, M. Alain Bernier, trésorier sortant et M. Luc Séguin, secrétaire sortant, ont été reconduits dans leurs fonctions.

Le Comité administratif 2003-2004. De gauche à droite : M. Luc Séguin, chimiste, secrétaire ; M. Alain Bernier, technologue professionnel, trésorier ; Me Jean Paul Dutrisac, notaire, président ; M. Louis Beaulieu, orthophoniste, vice-président ; Mme Claire Bolduc, agronome, administratrice ; Dre Christiane Gagnon, médecin vétérinaire, administratrice ; Mme Rose-Marie Charest, psychologue, administratrice.

Le lauréat du Prix du CIQ 2003 est le Dr Roch Bernier, médecin. Ce prix reconnaît la contribution exceptionnelle d'une personnalité au développement du système professionnel. Il a été remis au lauréat à l'occasion du déjeuner suivant l'assemblée générale du Conseil, le 16 mai 2003.

Le Dr Bernier est membre du Collège des médecins du Québec depuis 1973. Dans les années qui ont suivi, le Dr Bernier a entamé une longue carrière dans l'enseignement de la médecine de famille auprès de l'Université de Sherbrooke. En 1988, il est devenu professeur titulaire au département de médecine de famille. En marge de l'enseignement, il a assumé diverses responsabilités au sein de l'Université et de son centre hospitalier, dont la direction du département de médecine de famille.

Tôt dans sa carrière, le Dr Bernier a valorisé l'implication dans les organismes voués au développement de la pratique professionnelle. C'est ainsi qu'il s'implique activement au sein du Collège des médecins de famille du Canada jusqu'à en assumer la présidence de la section québécoise, puis du conseil d'administration canadien.

Le passage du Dr Bernier dans le système professionnel a été marquant. Élu au Bureau du Collège des médecins en 1992, il en devient vice-président l'année suivante, puis président en 1994, poste qu'il occupera jusqu'en 1998.

Dr Roch Bernier (au centre), accompagné de Me Jean P. Dutrisac, président du CIQ (à gauche) et de M. Jude Martineau, président, *La Personnelle*, compagnie d'assurances générales.

Pendant cette période, le Dr Bernier a été administrateur, puis vice-président du CIQ.

De 1999 à 2002, le Dr Bernier a présidé le Groupe de travail ministériel sur la modernisation de l'organisation professionnelle du secteur de la santé et des relations humaines. Les travaux réalisés ont permis de réinterpréter les nécessités de la protection du public selon des paramètres sociologiques et organisationnels modernes. Ces travaux ont fortement influencé le contenu du Projet de loi no 90, adopté en juin 2002 et qui vise 11 professions.

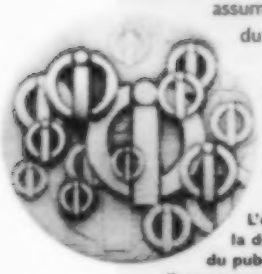

L'œuvre qui symbolise le Prix est une médaille en argent massif. Celle-ci présente une nuée de symboles du CIQ marquant la diversité au sein du système professionnel. Le symbole lui-même exprime la valeur fondamentale du système, la protection du public. La production de l'œuvre et sa remise annuelle bénéficient d'une commandite de prestige de *La Personnelle*, compagnie d'assurances générales et membre du Mouvement Desjardins.

DU NOUVEAU AU BUREAU SOCIAL

Mme MYRIAM HADIRI NOMMÉE AU POSTE DE CHARGÉE D'AFFAIRES PROFESSIONNELLES

La permanence du Conseil bénéficie de l'apport d'une nouvelle ressource en la personne de Mme Myriam Hadiri.

Après avoir effectué des études universitaires à l'Université de Rennes en France, Myriam Hadiri a obtenu une maîtrise en sociologie de l'Université de Montréal. Elle œuvrait jusqu'à tout récemment au Centre de recherche et de formation du CLSC Côte-des-Neiges. Mme Hadiri avait auparavant réalisé divers mandats de recherche et d'organisation d'événements, entre autres à l'Université de Montréal et à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

La chargée d'affaires professionnelles apportera un soutien à différentes fonctions de la direction générale ainsi qu'aux activités du Conseil. Elle effectuera des recherches et des analyses, procédera à des travaux de rédaction et participera à l'animation de forums.

Par ailleurs, M. Jean-François Thuot, anciennement chargé d'affaires professionnelles, exerce depuis peu la fonction de coordonnateur aux affaires professionnelles du Conseil.

L'EXPÉRIENCE QUÉBÉCOISE DE RÉGLEMENTATION PROFESSIONNELLE SUSCITE DE L'INTÉRÊT

De passage au Québec, une délégation de l'Azerbaïdjan et un représentant de la Roumanie ont voulu en savoir davantage sur notre système professionnel. Le Conseil les a rencontrés en avril dernier.

Ces pays, comme l'Ukraine et la Chine, envisagent de réformer leur droit immobilier et, par conséquent, se sont intéressés à l'encadrement de la pratique notariale. La Chambre des notaires du Québec travaille depuis plusieurs années avec les autorités de certains de ces pays, dans le cadre de programmes de coopération internationale. L'objectif est de doter la pratique notariale de bases législatives, déontologiques et réglementaires solides.

Spécificité

Au-delà des spécificités de l'encadrement de la pratique notariale, la collaboration instituée avec la Chambre des notaires aura mis en perspective la spécificité du système de réglementation et de surveillance des pratiques professionnelles instituée par le *Code des professions*. Cette loi cadre, unique en son genre, détermine des assises communes aux 45 ordres professionnels ainsi qu'à l'encadrement de 50 professions.

Le Code donne également assise au regroupement des ordres qu'est le Conseil. C'est dans ce contexte que des contacts avec l'organisme ont été effectués par diverses délégations.

De la visite d'Azerbaïdjan...

Le 23 avril 2003, une délégation de la République d'Azerbaïdjan, dirigée par M. Ilgar Mammedov, directeur du département de notariat et des actes de statut civil du Ministère de la Justice, a été reçue par le président du Conseil, Me Jean Paul Dutrisac, accompagnée du directeur général Me André Gariépy.

Le système professionnel québécois a fait l'objet d'une présentation. La notion de protection du public, le fonctionnement d'un ordre professionnel et les moyens à sa disposition pour protéger le public, le rôle du Conseil interprofessionnel, ont fait l'objet d'échanges.

La délégation de l'Azerbaïdjan en visite. Au centre, Me Jean Paul Dutrisac, président du CIQ et M. Ilgar Mammedov, du Ministère de la Justice d'Azerbaïdjan.

... et de Roumanie

Le 27 avril, M. Nicolae Mirica, secrétaire général de l'Union des professions libérales de Roumanie (UPLR), rencontrait le directeur général du CIQ. Les échanges ont porté sur les rôles respectifs de ces organismes. Il faut dire que l'UPLR, organisme de création récente, est à préciser son rôle dans le contexte de la réglementation professionnelle roumaine et qu'à cet égard, l'expérience du CIQ comme regroupement des ordres professionnels lui est parue intéressante.

Ukraine

Un intérêt similaire a été manifesté par l'Ukraine. Ce pays est également engagé dans une réforme de son droit immobilier et de la pratique notariale, en collaboration avec la Chambre des notaires du Québec. L'Ukraine a toutefois entrepris une réflexion plus vaste sur une éventuelle réforme de la réglementation de bon nombre de ses professions. À cet égard, une démarche d'information et d'échanges avec le CIQ a été enclenchée au printemps 2002, par le Ministère ukrainien de la Justice.

M. Nicolae Mirica (à gauche), secrétaire général de l'Union des professions libérales de Roumanie, en compagnie du directeur général du CIQ, Me André Gariépy.

JOURNÉE DE TRAVAIL SUR LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS

L'information sur les diplômes étrangers et les programmes d'études qui y sont rattachés est une dimension importante de l'évaluation de la compétence des personnes immigrantes qui se destinent à l'exercice d'une profession réglementée.

En vertu d'un règlement sanctionné par le gouvernement, un ordre professionnel a la responsabilité de reconnaître ou non une équivalence de diplôme ou de formation acquis à l'étranger aux fins d'une délivrance de permis. À cette fin, il doit colliger l'information disponible sur les programmes d'études auxquels l'on réfère, et interpréter correctement cette information en vue de comparer ces programmes avec les programmes québécois qui servent de référentiels. Mais cette tâche peut devenir complexe. C'est pourquoi l'ordre a besoin de se doter de méthodes et d'outils adaptés.

Deux conférencières : M^me^ Diane Messier-Marcotte (Ordre des comptables agréés) et M^me^ Hélène Parent (HEC Montréal).

Des expériences utiles ont été menées tant par des ordres professionnels que par d'autres organismes. Pour connaître ces expériences et échanger sur les aspects soulevés, le CIQ a organisé, le 27 mai dernier, une journée de travail intitulée *Gestion et analyse de l'information sur les formations acquises à l'étranger*. L'activité s'adressait principalement aux responsables de l'admission des ordres professionnels.

Cette activité s'est tenue dans un contexte marqué par une augmentation du nombre de demandes de reconnaissance d'une équivalence de diplôme ou de formation acquis à l'étranger, notamment en lien avec les orientations gouvernementales en matière d'immigration, qui privilégient la sélection de personnes immigrantes hautement scolarisées.

Ressources gouvernementales

Depuis plusieurs années, le Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI) délivre une *Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec*. Cette évaluation permet d'établir un repère du niveau de scolarité d'une personne immigrante en regard du système scolaire québécois. Le processus d'évaluation a été présenté par MM. Denis Lazure et Michel Bédard du MRCI.

Le travail de la dizaine de professionnels affecté au service est alimenté par une documentation considérable. En plus des informations sur les programmes d'études de partout dans le monde, la documentation comprend 18 000 décisions pouvant servir de jurisprudence dans l'étude des dossiers. Les échanges avec les participants ont permis de circonscrire le besoin d'un accès facilité à la documentation du ministère pour les ordres, particulièrement celle sur les programmes d'études.

Partenariats

La voie du partenariat peut être considérée par un ordre professionnel lorsque se manifeste un besoin spécifique d'évaluation des formations acquises à l'étranger. Ainsi l'Ordre des comptables agréés du Québec a-t-il établi des liens de collaboration avec plusieurs universités québécoises.

La collaboration a permis de concevoir un formulaire conjoint identifiant une dizaine de cours de premier cycle susceptibles de permettre la mise à niveau des connaissances des candidats. L'université concernée détermine les cours de mise à niveau requis sur la base des documents présentés. Cette liste est validée par l'Ordre à la lumière de la réglementation professionnelle en vigueur.

Comme l'a expliqué la conférencière, M^me^ Diane Messier-Marcotte, ce partenariat permet de simplifier et d'uniformiser l'ensemble du processus de reconnaissance d'une équivalence, au bénéfice du candidat. On compte aussi sur l'expertise des établissements d'enseignement, qui ont la responsabilité de concevoir et de dispenser les programmes donnant ouverture au permis professionnel. Enfin, la formule facilite l'arrimage avec le programme de formation professionnelle de deuxième cycle en comptabilité, obligatoire pour les candidats à l'admission à l'Ordre, peu importe leur provenance.

Effet de synergie

Un autre type de partenariat peut s'établir, cette fois entre un ordre professionnel québécois et les organismes de la même filière professionnelle. Ainsi, les organismes de réglementation de la profession d'ingénieur, regroupés au sein du Conseil canadien des ingénieurs (CCI), se sont collectivement dotés de mécanismes facilitant l'analyse de programmes d'études étrangers. Ces mécanismes sont : le Bureau canadien d'accréditation des programmes d'ingénierie (BCAPI) ; les ententes de reconnaissance mutuelle ; le Programme d'évaluation des diplômes internationaux en génie (PEDIG).

En plus d'accréditer les programmes d'ingénierie du premier cycle au Canada, le BCAPI évalue aussi les systèmes d'accréditation d'autres pays par rapport au système canadien. Les programmes d'études étrangers qui répondent aux normes d'accréditation se voient accorder une « équivalence substantielle » aux programmes d'ingénierie canadiens. Le processus est facilité par des ententes

(suite à la page 8)

L'ENQUÊTE PARTICULIÈRE : ENTRE LA CONTRAINTE ET L'ÉMULATION

La Journée de l'inspection professionnelle, une activité organisée annuellement par le Conseil, avait cette année pour thème l'enquête particulière en inspection professionnelle : pourquoi, quand, comment? L'événement s'est déroulé le 23 mai dernier.

Des conférenciers de plusieurs ordres professionnels ont permis aux participants d'échanger sur les approches en matière d'enquête particulière auprès d'un membre d'ordre professionnel, le déroulement d'une enquête et le suivi des recommandations.

Qu'est-ce que l'enquête particulière ?

Pour s'assurer que les activités professionnelles sont exercées selon le niveau de qualité attendu, un ordre professionnel procède régulièrement à l'inspection de ses membres dans une perspective de prévention et de détection des problèmes.

Mais l'ordre peut aussi effectuer une vérification plus poussée de la compétence d'un membre. Cette vérification se nomme *enquête particulière* et survient lorsque des cas présentant des difficultés spécifiques sont identifiés au moment d'une inspection ou encore lorsque signalés par le Bureau de l'ordre, le syndic ou le public.

Renouer avec la compétence

L'enquête particulière répond à une exigence de protection du public. Selon les résultats obtenus, elle pourra mener à l'imposition par l'ordre professionnel d'un stage ou d'un cours de perfectionnement, que le membre devra suivre avec succès. L'ordre peut aussi limiter ou suspendre le droit d'exercice de celui-ci pendant la durée du stage ou du cours.

Toutefois, comme l'ont expliqué Me Sylvie Lavallée de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés (OTTIAQ) et le Dr André Jacques, du Collège des médecins, l'enquête particulière poursuit aussi un objectif d'amélioration de la compétence. Elle pave la voie aux correctifs nécessaires devant permettre au membre de renouer avec la compétence attendue selon les normes de la profession.

L'OTTIAQ, par exemple, intègre dans son processus d'enquête une dimension d'information et de communication avec le membre. Le processus n'exclut pas non plus une relation d'aide pour motiver davantage le professionnel. Autre exemple : au Collège des médecins, l'évaluation approfondie de la compétence d'un membre mène à l'élaboration d'une « prescription pédagogique personnalisée » en vue de hausser la qualité de la pratique.

Adapter les outils

Dans cette perspective, l'élaboration d'outils d'enquête appropriés requiert une attention particulière. Présentant l'expérience de la Chambre des notaires, Me Jean-François Malo a souligné l'importance d'un outil permettant de dresser la carte des lacunes identifiées chez un professionnel.

À cette fin, la Chambre utilise une « grille des compétences » de la pratique notariale. Très détaillée, la grille permet de circonscrire avec une relative précision les zones de lacunes d'un membre, ce qui facilite d'autant la détermination des correctifs nécessaires.

Signalons que cette grille des compétences est multifonctionnelle, puisque la Chambre l'utilise aussi pour évaluer les candidats à l'admission. La Chambre prévoit également son adaptation en vue de satisfaire aux besoins de formation continue des membres.

Accompagner le membre

Advenant l'imposition d'un stage de perfectionnement ou d'un cours, l'ordre a la responsabilité d'assurer le suivi du membre. Cette étape finale, a précisé M. George-Étienne Ménard de l'Ordre des ingénieurs, n'est pas moins déterminante que les précédentes. Ce n'est pas tout d'identifier les lacunes ou encore d'énoncer les correctifs nécessaires. Encore faut-il s'assurer que les lacunes sont adéquatement comblées.

Tout compte fait, la vigilance est encore nécessaire à cette étape mais elle n'est pas incompatible avec une forme d'accompagnement du professionnel dans l'atteinte des objectifs visés. Encore là, tout est question de dosage. À l'Ordre des ingénieurs par exemple, le membre qui s'est vu imposer un stage possède le droit de choisir lui-même son maître de stage. Mais l'ordre se réserve le droit de dernière instance d'invalider ce choix.

Ainsi va l'enquête particulière d'un membre d'ordre professionnel : reflet d'un équilibre toujours recherché entre la contrainte et l'émulation.

Échange croqué sur le vif, lors de la Journée de l'inspection professionnelle tenue le 23 mai 2003.

JOURNÉE DE TRAVAIL *(suite de la page 6)*

de reconnaissance mutuelle avec une dizaine de pays. L'Ordre des ingénieurs du Québec adhère à ces ententes.

Le PEDIG s'applique aux diplômes en génie qui ne sont pas couverts par le système d'accréditation ou des ententes. On y produit en outre une liste des établissements étrangers établie selon divers critères d'équivalence, dont le niveau de scolarité correspondant au diplôme délivré, la fiabilité des informations obtenues sur les programmes d'études, la qualité de la formation dispensée par un établissement. L'Ordre des ingénieurs du Québec utilise cette liste comme première référence au moment de l'étude d'un dossier.

Prochaines journées de travail

L'activité du 27 mai dernier était la première de trois journées de travail. Les deux autres journées se tiendront à l'automne. Les thèmes retenus sont l'évaluation de la compétence de la personne immigrante et la préparation de celle-ci au processus d'admission à l'exercice d'une profession. Ces activités font partie du Plan de travail sur l'admission des personnes immigrantes aux ordres professionnels, adopté en décembre 2001 par les membres du Conseil.

CHOISIR UN MEMBRE D'ORDRE PROFESSIONNEL :

UN ACTE RESPONSABLE

Les 286 000 professionnels québécois sont régis par 45 ordres professionnels qui assurent la compétence et l'intégrité dans les services.

Acupuncteurs
Administrateurs agréés
Agronomes
Architectes
Arpenteurs-géomètres
Audioprothésistes
Avocats
Chimistes
Chiropraticiens
Comptables agréés
Comptables généraux licenciés
Comptables en management accrédités
Conseillers et conseillères d'orientation — Psychoéducateurs et psychoéducatrices
Conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés
Dentistes
Denturologistes
Diététistes
Ergothérapeutes
Évaluateurs agréés
Géologues
Huissiers de justice
Hygiénistes dentaires
Infirmières et infirmiers
Infirmières et infirmiers auxiliaires
Ingénieurs
Ingénieurs forestiers
Inhalothérapeutes
Médecins
Médecins vétérinaires
Notaires
Opticiens d'ordonnances
Optométristes
Orthophonistes et audiologistes
Pharmaciens
Physiothérapeutes — Thérapeutes en réadaptation physique
Podiatres
Psychologues
Sages-femmes
Techniciennes et techniciens dentaires
Technologistes médicaux
Technologues professionnels
Technologues en radiologie
Traducteurs, terminologues et interprètes agréés
Travailleurs sociaux — Thérapeutes conjugaux et familiaux
Urbanistes

(514) 288-3574

www.professions-quebec.org

Conseil interprofessionnel du Québec

Le Conseil interprofessionnel du Québec est le forum d'échange et de concertation de même que la voix collective des ordres professionnels. Le Code des professions lui octroie un mandat d'organisme conseil auprès de l'autorité publique.